

**M. Otto:** Il y a probablement un député à la Chambre qui ne l'admet pas quand il voit un changement. Ce n'est pas moi. Mais le député qui vient de poser la question de privilège peut tenir à ses idées jusqu'à la fin. Quant à moi, cependant, s'il y a un changement, je le reconnais et j'en accorde le mérite au premier ministre qui l'a apporté.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Danforth:** Oui, monsieur l'Orateur, le premier ministre.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pose-t-il la question de privilège?

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour demander au député s'il a complètement retiré la déclaration qu'il a faite à propos des audiences des comités.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie.

**Une voix:** Ce n'est pas la question de privilège, c'est une interruption.

**M. l'Orateur suppléant:** Je doute beaucoup qu'il s'agisse de la question de privilège. Il me semble que le député s'est levé à propos d'un point débattu entre d'autres députés et je ne vois pas comment cela peut constituer la question de privilège.

**M. MacInnis:** Il s'agit de la question de privilège si un député essaie d'abuser la Chambre. Je tiens à savoir ce qui est vrai, de sa déclaration que j'ai citée ou de ce qu'il vient de dire.

**M. Otto:** Il est évident que le député ne se lève pas pour soulever la question de privilège. Néanmoins, je dis tout de suite que, de toute évidence, le premier ministre a tenu compte de ce que j'ai dit, ainsi que d'autres. Il s'est aperçu que nos propositions étaient censées et il a changé d'idée, il nous a dit: «Allez de l'avant, les gars.»

**Des voix:** Bravo!

**M. Danforth:** A vos ordres, monsieur le premier ministre.

**M. Otto:** Un grand changement s'est opéré, un changement radical, dans la composition du Parlement actuel. Les comités ont beaucoup de pouvoir.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Vous allez sans doute au Sénat.

**M. Otto:** Mais, bien entendu, avec des membres comme le député de Crowfoot (M.

Horner) le pouvoir dont disposent les comités n'a pas d'importance puisqu'ils n'arriveront jamais à rien. En vérité, monsieur l'Orateur, je prends la parole sans essayer de nier ce que j'ai dit. Je voulais faire remarquer, sans plaisanter, que les comités pouvaient être très utiles. Je suis persuadé, avec l'aide à la recherche dont nous disposons maintenant et avec les plus grandes facilités qui nous sont fournies, que nous serons maintenant en mesure de contribuer largement aux décisions politiques du gouvernement et de les soustraire des mains de l'administration et de l'élite. Mais, ce qui me préoccupe, c'est que tant qu'il en sera ainsi, l'élite et l'administration continueront d'accaparer le pouvoir parce que nous n'aurons pas fait preuve de responsabilité. Nous devons accepter ces changements parce que d'autres changements ne seront peut-être pas aussi bons. Dans l'ensemble, nous avons maintenant un système qui peut marcher. Il ne lui manque que notre bonne volonté pour fonctionner tout à fait bien. Il n'est pas bon de toujours regarder en arrière. Le bon vieux temps n'était pas si bon. Si les députés y réfléchissent bien, ils se souviendront qu'à cette époque, la Chambre ne parvenait pas à travailler avec efficacité, ce qui mécontentait et démoralisait la plupart des nouveaux députés. Elle devint un cercle où il fallait s'habituer. Maintenant, une nouvelle voie s'ouvre. Je demande instamment à tous les députés de s'y engager et je garantis que le premier ministre ne s'y opposera pas. Il veut que les députés participent aux délibérations.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je crains bien que le temps de parole du député soit écoulé.

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Le temps de parole du député est écoulé. On ne peut poser la question maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. Horner:** Je remercie la Chambre d'être si généreuse à mon égard. N'est-il pas vrai que, par ce changement, le parti du député ne se réunit en caucus que toutes les deux semaines, que les membres du gouvernement doivent déposer un avis avant de soulever une question...

**Une voix:** Oh, non.

**M. Horner:** ...et qu'en fait, ils n'ont que trois minutes pour parler? N'est-il pas également vrai que le député n'est actuellement